



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Institut Hospitalo-Universitaire Imagine- Fondation de coopération scientifique

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Institut Hospitalo-Universitaire IMAGINE - Fondation de Coopération scientifique
24 boulevard du Montparnasse - 75015 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Institut Hospitalo-Universitaire IMAGINE- Fondation de coopération scientifique

24 boulevard du Montparnasse - 75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil d'Administration de l'Institut Hospitalo-Universitaire IMAGINE – Fondation de coopération scientifique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut Hospitalo-Universitaire IMAGINE - Fondation de Coopération scientifique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note "Compte d'Emploi des Ressources" de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 2 juillet 2025

KPMG SA

.....
Thierry Champion

Associé

Comptes annuels

31/12/2024

IMAGINE INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES

24 boulevard du Montparnasse

75 015 Paris

Table des matières

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF.....	5
COMPTE DE RESULTAT – Partie 1.....	6
COMPTE DE RESULTAT – Partie 2.....	7

ANNEXES

PREAMBULE	9
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	13
EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE	18
REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	19
Règles générales.....	19
Notes relatives à certains postes du bilan.....	22
Notes relatives à certains postes du compte de résultat	35
AUTRES INFORMATIONS	44
Informations sociales.....	44
Rémunérations des dirigeants.....	44
COMPTE D'EMPLOI ET DES RESSOURCES.....	42

Bilan et Compte de résultat

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF		2024		2023
		Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	468 500	392 192	76 308	58 355
Immobilisations incorporelles en cours	35 710	35 710		
Avances et acomptes				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 978 132	17 675 412	4 302 720	4 061 038
Immobilisations corporelles en cours	1 271 485		1 271 485	419 034
Autres	10 021 789	5 516 503	4 505 287	4 262 299
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations et Créances rattachées	505 650	358 154	147 496	147 496
Autres titres immobilisés	3 786 350	71 100	3 715 250	3 786 350
Prêts				
Autres	9 370		9 370	300
TOTAL I	38 076 987	24 049 071	14 027 917	12 734 874
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 967 118		8 967 118	6 888 452
Créances reçues par legs ou donations				32 000
Autres	69 894 873		69 894 873	57 300 246
Valeurs mobilières de placement	25 650 837		25 650 837	26 650 837
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	12 620 432		12 620 432	13 082 668
Charges constatées d'avance	1 106 991		1 106 991	173 054
TOTAL II	118 240 251		118 240 251	104 127 257
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	156 317 238	24 049 071	132 268 168	116 862 131

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF	2024	2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 000 000	1 000 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	10 888 596	10 872 287
Excédent ou déficit de l'exercice	- 965 815	16 310
Situation nette (sous total)	10 922 781	11 888 596
Fonds propres consommables	11 900 000	11 900 000
Subventions d'investissement	1 668 170	1 984 989
Provisions réglementées		
TOTAL I	24 490 951	25 773 585
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	21 753 940	13 683 278
TOTAL II	21 753 940	13 683 278
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	332 799	262 780
TOTAL III	332 799	262 780
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 557	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 365 361	7 032 093
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 776 582	3 331 953
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	662 817	313 141
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	72 884 161	66 465 301
TOTAL IV	85 690 478	77 142 488
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	132 268 168	116 862 131

COMPTE DE RESULTAT – Partie 1

COMPTE DE RESULTAT - PARTIE 1		
	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	4 805 124	4 699 340
dont parrainages	2 000	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	18 577 349	19 200 620
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	7 705 846	2 728 734
Mécénats	9 328 300	5 297 000
Legs, donations et assurances-vie		32 000
Contributions financières	4 312 878	4 872 653
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 367 029	2 110 842
Utilisations des fonds dédiés	13 683 278	9 445 062
Autres produits	3 119	300
TOTAL I	59 782 924	48 386 551
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 539 081	4 977 078
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	9 703 515	8 938 007
Aides financières	4 898 426	6 514 023
Impôts, taxes et versements assimilés	791 812	560 122
Salaires et traitements	12 236 035	9 436 756
Charges sociales	4 807 961	3 607 176
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 054 913	1 800 992
Dotations aux provisions	70 019	74 375
Reports en fonds dédiés	21 753 940	13 683 278
Autres charges	361 586	233 418
TOTAL II	62 217 287	49 825 226
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 2 434 363	- 1 438 675
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	885 704	549 423
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	748	4 061
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	886 452	553 484
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	71 100	
Intérêts et charges assimilées	62	80
Différences négatives de change	- 203	2 510
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	70 959	2 590
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	815 493	550 895
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 1 618 871	- 887 780

COMPTE DE RESULTAT – Partie 2

COMPTE DE RESULTAT - PARTIE 2		
	2024	2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	14 267	
Sur opérations en capital	638 948	904 312
<i>Dont correction d'erreur</i>	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	653 216	904 312
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	160	221
Sur opérations en capital	-	-
<i>Dont correction d'erreur</i>	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	160	221
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	653 055	904 091
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	61 322 591	49 844 347
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	62 288 407	49 828 037
EXCEDENT OU DEFICIT	- 965 815	16 310
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	41 958	20 040
Prestations en nature	729 063	406 833
Bénévolat		
TOTAL	771 021	426 873
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- 41 958	- 20 040
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	- 729 063	- 406 833
Personnel bénévole		
TOTAL	- 771 021	- 426 873

Annexes

PREAMBULE

Cette annexe détaille les comptes annuels de l'Institut *Imagine*, clos le 31/12/2024.

Les comptes annuels 2024 sont présentés en application du nouveau règlement comptable n° 2018-06, mis en œuvre à partir de l'établissement des comptes 2020.

Pour mémoire, en vertu de ces dispositions, plusieurs modifications substantielles ont été appliquées par rapport aux exercices antérieurs à 2020 et conformément à la présentation des comptes au 31/12/2020 :

- Éléments descriptifs complémentaires intégrés à la présente annexe concernant :
 - o La description de l'objet social de la Fondation,
 - o La politique de gestion de la dotation consommable,
 - o Un ensemble de tableaux nouveaux complémentaires détaillés plus bas.
- Nouvelle présentation du compte emplois ressources en deux documents :
 - o Compte de résultat par origine et destination (CROD), nouveau document réglementaire, correspondant à l'ancien compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emploi,
 - o Compte emplois ressources (CER) qui vise à présenter les seules ressources issues de la générosité du public, par origine et affectation.
- Retraitements comptables majeurs impactant la présentation du bilan, du compte de résultat, du CROD et du CER, et concernant majoritairement :
 - o Le traitement des subventions d'investissement dont l'intégralité des montants antérieurs à 2020 a été portée au passif, avec reprise des quotes-parts en recettes exceptionnelles,
 - o Le traitement des fonds dédiés au passif, dont une partie très substantielle bascule en produits constatés d'avance, les fonds dédiés étant dorénavant réservés i) aux financements fléchés sans durée d'exécution (très peu fréquents) ii) aux dons et mécénat (personnes physiques et sociétés commerciales) ; ils n'intègrent donc plus les mises en réserves des subventions fléchées, publiques et privées, sauf à ce qu'ils aient conclu une convention mécénale avec la Fondation,
 - o Identification d'une nouvelle typologie de produits d'exploitation « contributions financières » regroupant les financements des organismes privés à but non lucratif qui figuraient précédemment au sein des ressources liées à la générosité du public au titre des subventions privées ou des dons manuels fléchés,
 - o Intégration au bilan des montants pluriannuels faisant l'objet d'engagement contractuels des financeurs publics et privés.

Les comptes clos au 31/12/2024 présentent ainsi un total de bilan avant répartition de **132 268 168 euros** (contre 116 862 131 euros en 2023) et un compte de résultat dégageant un déficit de **965 815 euros** (après un excédent de 16 310 euros en 2023, de 5 219 493 euros en 2022, 2 549 470 euros en 2021 et 3 016 795 euros en 2020).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations générales

Objet social et missions sociales

L'Institut *Imagine* a pour vocation d'accélérer les avancées diagnostiques et thérapeutiques au bénéfice des patients atteints de maladies génétiques. Pour cela, il a pour mission de développer des programmes de recherche fondamentale, translationnelle et clinique, de soins, de formation et de valorisation, visant l'accélération de l'innovation en santé et du transfert de technologies afférentes pour les unités de recherche et les unités cliniques qui le composent, telles que fédérées au sein des programmes intégrés de recherche et de soins qui fondent les projets de sa feuille de route stratégique.

Dans sa délibération n° 2011-02, le Conseil d'administration a défini l'objet social de la Fondation en l'article 1er de ses statuts (Décret du 16 août 2011 portant approbation des modifications apportées aux statuts d'une fondation de coopération scientifique).

L'Institut « est un centre d'excellence sur les maladies génétiques, au sein de l'hôpital Necker - Enfants malades et de l'université Paris Descartes. Il s'appuie sur des équipes de recherche biomédicale de réputation mondiale, sur des services de soins reconnus, sur une formation universitaire spécifique et sur une valorisation efficace des découvertes.

Tout établissement, organisme de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche, public ou privé, français ou étranger, groupement de coopération sanitaire, centre hospitalier et universitaire, centre de lutte contre le cancer, ainsi que toute autre personne morale de droit privé telle qu'une entreprise, une fondation ou une association, peuvent participer à ce centre, comme fondateur ou comme membre partenaire.

La fondation a pour but d'apporter à l'Institut des maladies génétiques des moyens complémentaires dans le cadre d'une stratégie qui vise à renforcer l'interactivité scientifique et le rayonnement international, permettant d'attirer des scientifiques de haut niveau et d'accueillir de jeunes talents au bénéfice de la santé et du progrès médical. Elle intègre un objectif de valorisation et d'initiatives de transfert de technologies et s'ouvre au secteur privé. »

Moyens mis en œuvre

L'article 1 des statuts de la Fondation se poursuit ainsi :

« Pour l'accomplissement de ces missions, la fondation :

1. met en place tous les moyens requis,
2. conclut avec l'Etat une convention précisant les objectifs en termes d'ouverture internationale et de mise en œuvre d'une stratégie scientifique, ainsi que les indicateurs scientifiques et financiers permettant d'en suivre la réalisation,
3. conclut avec les fondateurs des conventions pluriannuelles précisant les conditions de leur collaboration avec la fondation. »

Pour accomplir son objet et ses missions sociales, la Fondation *Imagine* a pour mission d'apporter des moyens complémentaires aux composantes de l'Institut en développant le recours aux subventions publiques nationales et européennes ainsi qu'aux subventions privées, y compris à l'international, en déployant une politique de contractualisation avec le monde socio-économique en matière de collaborations avec et de prestations pour l'industrie, ainsi qu'en mettant en œuvre une campagne de collecte faisant appel à la générosité du public.

L'Institut *Imagine* déploie une feuille de route stratégique validée par ses membres fondateurs et soumise à approbation du jury international des instituts hospitalo-universitaires (IHU), visant i) une trajectoire financière pluriannuelle de soutenabilité par levée de fonds publics et privés, couplant ressources collectives au bénéfice des programmes, des dispositifs et des moyens de fonctionnement spécifiques de l'Institut et ressources hébergées ciblant des projets de recherche spécifiques, ii) des programmes de travail déclinant des dispositifs et outils d'accélération en matière de cohortes et bases de données, génomique et bio-

informatique, plateformes physiopathologiques, recherche clinique, ressourcement scientifique et création de valeur, formations par et à la recherche, sciences humaines et sociales, développement et exploitation, iii) un corpus contractuel pluriannuel avec ses membres fondateurs.

Les conventions pluriannuelles avec les membres fondateurs en cours ont été soumises à l'approbation du Conseil d'administration en sa séance de décembre 2018 pour une durée alignée sur celle de la labélisation de l'Unité mixte de recherche 1163 par l'INSERM et l'Université Paris Cité. Elles s'appliquent du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024. Conformément à la convention attributive d'aide de l'ANR n° ANR-10-IAHU-01 du 3-11-2011, elles précisent les conditions de la collaboration des membres fondateurs avec la Fondation et garantissent la transparence des flux financiers et leur processus d'affectation aux activités de soins, de recherche, de formation et d'innovation.

Informations sur la politique de gestion des dotations

En vertu des articles 433-1 à 433-3 du NRC 2018-06, une information sur la politique de gestion des dotations consommables et des dotations non consommables doit être donnée au Conseil.

La dotation initiale de la Fondation est constituée des apports en fonds propres de ses membres fondateurs selon la répartition suivante :

Dotation initiale

	Montant au 31/12/2023	Variation de l'exercice	Montant au 31/12/2024
AP-HP	250 000 €		250 000 €
INSERM	250 000 €		250 000 €
Université Paris Descartes	200 000 €		200 000 €
AFM	3 200 000 €		3 200 000 €
Mairie de Paris	1 000 000 €		1 000 000 €
Fondation HP-HF	4 000 000 €		4 000 000 €
Etat	4 000 000 €		4 000 000 €
Total	12 900 000 €		12 900 000 €
Reprise dotation initiale	- €		- €
Total net	12 900 000 €	- €	12 900 000 €

Conformément à l'article 12 des statuts de la Fondation, La part non consommable de la dotation est fixée à 1 000 000 euros.

La part non consommable de la dotation est actuellement sécurisée au sein des immobilisations financières à l'actif de la Fondation (contrat de capitalisation).

La part consommable de la dotation, intégralement reconstituée à l'issue des comptes 2017, demeure intacte en 2024. Elle est couverte à date de clôture par le montant des placements financiers sur comptes à terme.

L'article 14 des statuts précise par ailleurs que « les ressources annuelles de la fondation se composent :

1° du revenu de la dotation et de la partie de cette dernière consacrée au financement des actions de la fondation, étant précisé que la fraction de la dotation susceptible d'être consommée annuellement ne peut excéder 20% du montant initial de la part consommable de la dotation ;

2° des dons et des legs ;

3° du produit des libéralités et des biens immobiliser ;

4° des revenus de la valorisation des découvertes issues des recherches réalisées dans l'Institut ;

5° de toutes autres ressources et notamment du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu ».

La partie consommable de la dotation peut ainsi faire l'objet d'une reprise pour les besoins de financement des actions de la Fondation.

Il a par conséquent été décidé par le conseil d'administration dans sa délibération du 29 juin 2021 une politique de gestion de la dotation ainsi définie :

- La politique de gestion de la dotation de la Fondation vient confirmer la possibilité de consommation annuelle fixée par les statuts de la Fondation en ses articles 12 et 14, ainsi que les conditions venant la limiter par détermination d'un seuil de part non consommable à 1 million d'euros et d'un plafond maximal de reprise sur un même exercice de 20% de la part consommable.
- Elle vient préciser qu'il ne sera fait appel à ce recours qu'à titre exceptionnel et après épuisement des autres ressources de la Fondation, cette dernière mettant tout en œuvre pour dégager par ses produits d'exploitation les ressources financières nécessaires au financement de ses projets. En cas d'épuisement des ressources mobilisables pour l'exercice en cours, le déficit potentiellement généré viendra consommer prioritairement le report à nouveau précédemment constitué.
- La Fondation se fixe par conséquent pour objectif de reconstituer intégralement sa dotation à l'issue d'une éventuelle reprise, sous réserve des projets d'investissements qui auraient été décidés par le Conseil d'administration.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dynamique

L'exercice budgétaire 2024 se clôt en déficit. Il est marqué par une forte progression des actifs après des investissements technologiques et d'infrastructure d'importance et l'obtention de nouveaux contrats de financement de recherche pluriannuels d'envergure, préservation des réserves antérieurement acquises et d'un niveau de trésorerie élevé dont le placement a permis des rendements significatifs.

L'année 2024 constitue une nouvelle étape du changement d'échelle à l'instar des exercices précédents, marquée par de forts taux de croissance, que ce soit ceux des différents postes du bilan (actif net à 132M€, en progression de 13%) et ceux du compte de résultat (produits totaux à 61M€, en progression de 19%). La trésorerie atteint 38M€ sont les deux tiers en valeurs mobilières de placement.

Les grands équilibres des comptes 2024 sont la traduction de la réussite conjuguée de la **collecte liée à la soirée de Gala *Heroes* et à la Campagne Grands Donateurs**, d'une **dynamique soutenue de recherche** permise par les **réussites à des appels à projets structurants**, mais aussi de la **constitution de fonds dédiés d'importance (22M€, soit 35% des charges du compte de résultat total)** et de la forte **diminution de la subvention label IHU** (passant de 4,5M€ en 2023 à 2,6M€ en 2024).

Ils sont aussi la résultante de l'accélération du rythme de mise en œuvre des programmes stratégiques de la feuille de route de l'IHU. Ces programmes relèvent du **ressourcement scientifique** permis par les appels d'offre de la Fondation *Imagine* (recrutement à l'international, financements de maturation, de prématuration et de bioentrepreneuriat, programmes de formation par et à la recherche, double-cursus, programmes en sciences humaines et sociales), du **développement des plateformes en termes d'investissements cruciaux (baies de stockage informatique, Xenium analyzer bénéficiant à la plateforme en cellule unique)** ainsi que de jalons cruciaux atteints dans le déploiement des **stratégies de communication** et de **levée de fonds** traduisant le dynamisme de la Campagne Grands Donateurs et de la soirée de Gala *Heroes*.

L'ensemble des charges (hors constitution des fonds dédiés) progresse dès lors de +11% en 2024, plus significative sur la masse salariale (+30%) qui inclue une forte augmentation des personnels recrutés et l'intégration de mesures de revalorisation salariale d'importance.

Cette dynamique a été permise par une **mobilisation des fonctions support à la recherche**, dans un contexte de renouvellement de l'équipe de direction.

Les comptes 2024 se clôturent en **conformité aux perspectives de clôture et dans le respect des équilibres du budget voté**, la solidité du pilotage resserré permettant la conduite des actions prévues par la feuille de route stratégique de l'Institut 2019-2024. La **Trésorerie** de l'exercice traduit le maintien de la santé financière de l'Institut. L'effet de levier de l'investissement de l'Etat souhaité par le programme investissement d'avenir est garanti par la **poursuite de la décroissance de la part de la subvention IHU** dans le total des produits au profit des fonds propres levés, publics et privés. Le taux d'affectation des fonds issus de la **générosité du public** (incluant la constitution de fonds dédiés) aux **missions sociales** de l'Institut atteint 90%. Les **taux de croissance** des volumes gérés par la Fondation ont appelé et appelle encore une **adaptation et un renfort des services support administratifs**, ce qui est prévu d'ores et déjà dans la prochaine feuille de route.

Contexte et cadrage

Après l'année charnière 2019 où la Fondation *Imagine* s'était vue prolongée par décision du Premier Ministre en tant qu'Institut hospitalo-universitaire (IHU) pour la période 2020-2024, et attribué une subvention complémentaire de 17 millions d'euros sur cette période au titre du programme investissement d'avenir, les années précédant l'exercice 2022 ont été fortement marquées par la crise sanitaire et économique, appelant dans le même temps un pilotage resserré des mesures de la feuille de route de l'Institut (mises en œuvre conditionnées, lissage ou report) et une stratégie de riposte visant à repenser les modèles de levée de fonds

et à maintenir un niveau élevé de développement des projets malgré la contrainte. Cette stratégie se fondait sur une **ambition contrôlée et raisonnée** – visant à sécuriser le programme socle IHU1 et à accélérer sur les priorités stratégiques essentielles validées en feuille de route. Les **fondements du pilotage** conduit depuis lors reposent sur une construction méthodologique en trois dimensions (programme socle, programme d'accélération, exécution des contrats hébergés sur recettes acquises), une mécanique fine d'affectation des recettes à chacun des postes de dépenses, un séquençement mensuel de l'ensemble des mesures, certaines étant conditionnées et suspendues à la réussite des objectifs de levée de fonds collective.

Dans la continuité, le conseil d'administration a validé en décembre 2023 un **budget prévisionnel 2024** traduisant une nouvelle accélération de l'exécution de la stratégie. Les enjeux du budget voté par le conseil étaient ainsi d'assurer une pleine ambition de feuille de route à la veille de l'évaluation IHU (ressourcement scientifique, renforcement bioinformatique et science des données, l'Intégration clinique/recherche, accompagnement des jeunes chercheurs, actions de notoriété et de reconnaissance, le développement du programme SHS), de lancer le programme d'extension et de schéma directeur global, d'inscrire la forte montée en charge des contrats hébergés (exécution grants antérieurs) malgré des hypothèses prudentes de taux d'exécution et d'intensifier le renfort des services. Dans un contexte général imposant marqué par une double incertitude, celle de la situation économique nationale et internationale et celle de la prolongation par l'Etat de la subvention spécifique de l'IHU pour l'avenir d'autre part, le maintien d'un pilotage resserré a été maintenu.

L'exercice prévisionnel avait été ainsi voté en déficit de 3M€, étant entendu que ce budget comprenait un certain nombre d'hypothèses pessimistes dont la révision permettrait d'améliorer le résultat et que ce déficit était **intégralement équilibré par les réserves constituées** au titre de la gestion des exercices précédents.

Les enjeux ont été tenus, le pilotage est demeuré serré et le résultat présenté en clôture est moins déficitaire que ceux initialement présentés. Le résultat amélioré au bilan par rapport aux projections de clôture est principalement le fait d'une meilleure collecte de la générosité du public et d'une bonne tenue des charges d'exploitation, notamment liée aux dépenses d'énergie.

Clôture 2024 et grands équilibres des comptes

Le **résultat est en déficit pour l'année 2024 (-1M€)**. Néanmoins, le compte de résultat confirme la dynamique de développement de l'Institut ainsi que le besoin d'une plus grande régulation collective (+25% d'évolution des charges d'exploitation incluant les dotations aux fonds dédiés et +23% des produits d'exploitation courante), ce résultat ayant été obtenu dans le respect de la courbe dégressive de la consommation de la subvention PIA-IHU1 prolongé en cette fin de période d'accompagnement par l'Etat (2011-2024). Le compte de résultat est très fortement marqué par la constitution de fonds dédiés liés à la collecte de dons et de mécénats (+59%) constituant des réserves importantes pour le financement futur des programmes d'accélération de la prochaine feuille et venant financer dans l'avenir des investissements d'importance au bénéfice des plateformes et des équipes scientifiques.

Ce résultat est amélioré par rapport à la présentation du budget prévisionnel 2024.

Il est ainsi le fruit :

- d'une amélioration des frais de gestion (**+636k€**), du fait d'une revue exhaustive de tous les grants, contrats et mécénats en cours d'exécution et à la mise en œuvre de la décision du Conseil d'administration de juin 2024 sur la politique de frais de gestion applicable à la générosité du public,
- d'une augmentation des recettes exceptionnelles liés au contrat industriel clos (**+375k€**) par rapport aux hypothèses initiales du budget prévisionnel),
- d'une augmentation des produits financiers de (**+283k€**),
- d'une maximisation des produits liés à la subvention Carnot et de produits plus importants sur les Preciput directement liés aux appels à projet génériques de l'Agence nationale de la recherche, soit une amélioration de **+234k€** sur ces deux compartiments,
- du respect de la cinétique dégressive de consommation de la subvention PIA-IHU, par injection d'un montant identique au montant initialement intégré en budget prévisionnel,
- d'un résultat consolidé comptable en matière de levée de fonds et mécénat non fléchés conforme au budget prévisionnel du fait des bons résultats de la soirée de Gala *Heroes* et de la Campagne Grands Donateurs,
- de la tenue de la masse salariale sur l'ensemble des programmes d'accélération,
- et d'une moindre consommation des charges d'exploitation, notamment du fait d'une hypothèse conservatrice en construction sur les dépenses d'énergie.

Les mesures d'accélération de la feuille de route dont l'exécution avaient été décalées ont été pleinement enclenchés et constituent un nouveau seuil d'accélération pour l'Institut.

Solidité financière

Ce pilotage a été conduit dans un **contexte de solidité financière de l'Institut** que traduisent tant ses **fonds propres constitués** de la dotation initiale (12,9M€ intégralement reconstituée par les excédents des exercices budgétaires précédents), du report à nouveau (10,88M€ à l'ouverture de l'exercice 2024), que sa **trésorerie** s'élève à 38M€ au 31/12/24 (hors contrat de capitalisation pour 3,7M€) du fait la très forte croissance dédiée aux projets scientifiques fléchés des équipes.

Cette solidité financière est par ailleurs confortée par la **prolongation du label IHU jusque fin 2024 et, potentiellement au-delà**, puisque le gouvernement a annoncé en mars 2022 la volonté de pérenniser le modèle des Instituts hospitalo-universitaire en attribuant potentiellement, sous réserve d'une évaluation menée par un jury international, une subvention complémentaire pour les années 2025-2030. Les engagements du SGPI en mai 2022 pour un soutien exceptionnel à l'Institut dans le contexte du recrutement de sa directrice désignée pour le quinquennat 2025-2029, considérés comme « une avance sur le

financement de cette période à venir » viennent confirmer l'assurance d'une subvention IHU dans le cadre du plan France 2030.

L'exercice 2024 traduit une **très forte dynamique pluriannuelle de développement d'activité** de l'Institut compte tenu du **rythme de croissance des grands programmes transversaux**. Après le Domaine d'intérêt majeur (DIM) thérapie génique remporté en 2016 (11,9 M€ sur cinq ans), le RHU3 sur les ciliopathies remporté en 2017 (financement ANR-PIA de 5,9M€ sur cinq ans), le RHU4 sur les déficits immunitaires primaires remporté en 2019 (financement ANR-PIA de 9,9M€ sur cinq ans), un RHU au titre de la vague 5, dédié aux développements thérapeutiques du COVID-19 (10 M€ sur cinq ans), l'Institut s'est vu attribué deux nouveaux RHU l'un en coordination Innov4-ePiK relatif aux approches diagnostiques et thérapeutiques innovantes dans les encéphalopathies épileptiques et développementales liées aux gènes potassiques à l'aide du 4P pour la médecine (9,4M€ sur cinq ans) et l'autre en tant que partenaire Sickmast relatif aux mastocytes et basophiles dans la drépanocytose (3M€ sur cinq ans). L'année 2024 est marquée par la fin du projet RHU3 sur les ciliopathies et la remise du rapport scientifique et financier de ce dernier.

A ces financements nationaux et régionaux s'ajoutent les nouveaux financements européens d'envergure :

- EDITSCD relatif à la compréhension des mécanismes moléculaires et cellulaires qui sous-tendent les dysfonctionnements des cellules souches hématopoïétiques dans la drépanocytose et à évaluer l'impact des approches d'édition du génome (6M€ sur cinq ans),
- EDITGEN Nouvelles stratégies d'édition du génome et d'administration non virale pour la thérapie génique (0,7M€ sur cinq ans),
- Theracil relatif au développement de nouvelles thérapies pour les ciliopathies rénales (7,4M€ sur cinq ans).

Des financements BPI ont aussi été remportés et notamment WIDGET développement de nouveaux sérotypes de vecteurs AAV pour traiter les podocytopathies (pathologies des podocytes rénaux) pour 4,1M€ sur cinq ans.

La progression des revenus liés au **label Institut CARNOT** obtenu sur l'année en cours reconnaît la valeur de la dynamique partenariale avec le monde socio-économique.

Enfin, la mobilisation des **Grands Donateurs et des Mécènes** aux côtés de l'Institut se traduit par des engagements pluriannuels majeurs. La ligne mécénat est particulièrement significative sur cette dynamique. 9M€ de nouveaux engagements pluriannuels ont été contractualisés. Ils viennent notamment financer les neurosciences, les programmes transversaux de la feuille comme *Imagine* la Suite et le launchpad Bioentrepreneur ainsi que la Chaire Vulnérabilité et Capabilité inaugurée avec l'Ecole normale supérieure et l'Ecole nationale supérieure d'Art et de Design le 25 novembre 2024.

L'année 2024 a été marquée par l'atteinte d'un nouveau palier de la Campagne Grands Donateurs menée par Anne et Henri de Castries. Sur l'ambition annoncée de levée de fonds de la feuille de route tant sur la partie collective – programmes d'accélération que sur les projets scientifiques spécifiques dévolues aux laboratoires pour la période. Plus de 35M€ ont d'ores et déjà fait l'objet d'un engagement pluriannuel du Cercle des Grands Donateurs, auxquels s'ajoutent 11M€ visant à l'installation de la nouvelle gouvernance à l'Institut.

Les **Chaires mécénales** sont aussi en fort développement :

- Après un premier engagement, la Chaire Dior a été renouvelée pour un montant pluriannuel de 1,5M€,
- La Chaire Geen-DS bénéficie d'engagement à hauteur de 1,5M€ grâce à la Swiss Philantropy Foundation,
- Le groupe Axa a permis de lever un engagement pluriannuel de 3M€ pour le développement de la Chaire Tête et Cœur, poursuivant ainsi la levée de fonds en 2021,

- Le programme General Atlantic actant ainsi de l'ouverture de la levée de fonds à l'international et une coopération transatlantique avec la Rockefeller University, programme visant à comprendre les manifestations potentiellement mortelles de l'infection par SARS-CoV-2 infection,
- La Chaire Vulnérabilité et Capabilité a été inauguré en novembre 2024 et est soutenue par Richard Mille Foundation et par Groupama pour un montant de 2M€,
- Une Chaire IA & Hub Bioinformatique est aussi soutenue par la Fondation Parayre (1,8M€),
- Une Chaire dédiée aux Neurosciences est financée par la Fiducie Cherlieu pour 3M€ et marquant la continuité des levées à l'international.

S'y ajoute une levée de fonds spécifique dédiée au programme de la nouvelle direction désignée et à l'amorçage de la future feuille de route. 4,54M€ ont été encaissés fin 2023 à ce titre, aux fins de promouvoir des projets de recherche fondés sur l'apprentissage fédéré ainsi que d'apporter des dotations attractives à l'international pour les chaires de professeur junior que les membres fondateurs et l'Etat se sont engagés à accorder. L'exécution de ces financements s'initiera en 2024 et produira son plein effet en 2025 (année du démarrage des premières chaires de professeur junior).

Ces résultats permettent de consolider **les réserves financières** de l'Institut, constituées à fin 2023 :

- Du report à nouveau à hauteur de 9,9M€ en clôture 2024, diminué du résultat de l'exercice si le conseil d'administration se prononce favorablement pour cette affectation ;
- De la dotation initiale de la Fondation, intégralement préservée à hauteur de 12,9M€ ;
- Des fonds non consommés sur financements pluriannuels contractuels publics et privés, inscrits selon leur typologie en produits constatés d'avance et en fonds dédiés, à hauteur de 94.6M€ au bilan du passif 2024 (soit une augmentation 14,5M€ de ces réserves), incluant la subvention PIA complémentaire en vue de l'installation du laboratoire de la Pr Bana Jabri pour 3M€, les autres subventions publiques pour 63M€, les contrats industriels pour 3M€, les ressources liées à la générosité du public pour 22M€ et les contributions financières pour 2M€ en exploitation ;
- Des subventions d'investissements acquises pour 1,7M€ venant couvrir les amortissements futurs.

Présentation générale du résultat

L'ensemble de ces équilibres se traduit par une **progression faciale de +23% des produits** au compte de résultat, établissant un **résultat global en déficit de 966k€**.

- Le **résultat d'exploitation** est déficitaire de -2,4M€, avec une **augmentation de +24% des produits d'exploitation et de +25% sur les charges d'exploitation soit +12% hors fonds dédiés mis en réserve ;**
- Le résultat exceptionnel s'élève à **0,6M€**, circonscrit aux reprises de quote-part des subventions d'investissements ;
- Le résultat financier s'élève à 0,8M€ du fait de la diversification des placements amorcée en 2023 et maintenue sur 2024.

Au total, les effectifs au 31/12/24 s'établissent à 314 ETP au total, dont 281 ETP sur contrats de travail Fondation hors stagiaires, apprentis et mises à disposition, soit une augmentation de 24% par rapport à 2023.

Fonction administrative et financière (impact induit du NRC)

Démarré en 2020 avec le recrutement d'une Directrice de la programmation et des finances puis d'un contrôleur de gestion, la **réorganisation de la fonction administrative et financière** se poursuit. L'année 2024

a été marquée par le renouvellement de deux contrôleurs de gestion et par la nomination d'un responsable pour ce service. Le marché d'expertise comptable externe visant à renforcer et réformer les missions du service comptable perdure. L'année 2024 n'est toujours pas une année de pleine stabilité sur les fonctions financières, malgré celle du service comptabilité. Le nombre et le volume des financements fléchés (plus de 450 lignes actives en clôture 2024) et l'augmentation exceptionnelle des flux d'opérations comptables nécessitent de poursuivre le processus de restructuration et de renfort de la fonction financière tant en comptabilité qu'en contrôle de gestion. L'année 2024 a été marquée par des travaux préalables sur les systèmes d'information comptable et financier, deux outils devant permettre d'une part une production optimisée des reporting financiers (pour 2025) et d'autre part la rénovation de la comptabilité et des process afférents (pour 2026).

L'exercice 2024 constitue la cinquième année de mise en œuvre du nouveau règlement comptable ayant induit de significatifs changements de méthodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2020 (règlements ANC 2018-06 et ANC 2020-08). L'année 2024 marque la quatrième année de stabilisation des méthodes comptables, sans qu'aucune opération de correction n'ait été nécessaire.

Événements postérieurs à la clôture

L'année 2025 est marquée par le changement de direction avec la prise de fonction de la Pr Bana Jabri en tant que Directrice de l'Institut et celle de Guillaume Huart comme Directeur adjoint. Elle constitue donc la première année de la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route, avec une forte accélération des programmes transversaux et un plan d'investissement ambitieux très en avance de phase par rapport à la cinétique initiale de la nouvelle feuille de route.

Les programmes et appels d'offre *Imagine*, inclus dans sa feuille de route stratégique sont ou vont être lancés. Ils sont particulièrement axés sur le ressourcement scientifique avec l'accueil de nouvelles équipes, de chaires de professeurs juniors dans quatre domaines d'excellence et d'une chaire d'excellence financée par le plan France 2030.

Les programmes d'accélération amorcés lors de la précédente feuille de route perdurent et de nouveaux appels à projet vont être lancés tout au long de l'année : appels d'offre Cross Lab édition 3, sciences humaines et sociales édition 3, Springboard édition 3, Innogrants, pérennisation d'ingénieurs *Imagine*.)

Certains de ces programmes sont par ailleurs financés par des dons, contributions et des subventions financières positionnées en fonds dédiés ou en produits constatés d'avance, expliquant pour une bonne partie l'importance des réserves constituées dans le bilan 2024.

Dès les premiers mois de l'année 2025, une dynamique générale d'accélération est constatée et assez conforme à nos projections, seul le programme de travail 5 ressourcements scientifiques ne donne pas encore ses pleins effets mais l'accélération est déjà très marquée.

La nouvelle Gouvernance de l'Institut a été mise en place avec l'installation d'un nouveau comité exécutif en remplacement du comité de direction précédent.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

1. Cadre légal de référence

Les comptes ont été établis selon la réglementation française, et notamment le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 et les règlements ANC 2018-06 et 2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe des comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation de ce compte d'emploi ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement n° 2018-06 en date du 5 décembre 2018 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2020 (ci-après nommé NRC 2018-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de la Fondation, à savoir :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

3. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode n'est intervenu.

5. Rappel des principaux changements depuis le bilan 2020 liés à l'application de l'ANC 2018-06

Concernant le traitement des **subventions d'investissement publiques** :

- Depuis 2020, l'intégralité des montants des subventions publiques d'investissements est portée au passif (compte 13), avec reprise des quotes-parts cumulées en recettes exceptionnelles.

Concernant le traitement des **subventions d'investissement privées** (contributions financières des organismes privés à but non lucratif) :

- Les montants sont traités en fonds dédiés, la Fondation ayant le choix de constater la recette l'année de la perception ou de la constater annuellement selon le rythme d'exécution des amortissements.
- Pour le traitement annuel des montants ainsi constitués, il a été décidé d'effectuer, par parallélisme des formes avec le point supra, une reprise annuelle de quote-part de fonds dédiés à hauteur des dotations aux amortissements de chacun des projets subventionnés.

Concernant Le traitement des **fonds dédiés** au passif dont une partie très substantielle bascule en produits constatés d'avance :

- Les fonds dédiés sont dorénavant réservés i) aux financements fléchés sur convention sans durée d'exécution ii) aux dons et mécénat (personnes physiques et sociétés commerciales, ainsi que les fondations et fonds de dotation pour lesquelles la convention préciseraient spécifiquement que l'engagement est un mécénat).
- Ils n'intègrent donc plus les mises en réserve des montants issus de conventions portant l'attribution de **subventions d'exploitation fléchées, publiques et privées**, qui y figuraient précédemment dès lors que ces conventions comprennent des échéances précises dans le temps ; ces fonds sont désormais **traités en produits constatés d'avance**.

Concernant la **requalification des fonds reçus des organismes à but non lucratif (associations, fondations et fonds de dotation)** :

- Ces financements figuraient précédemment au sein des ressources liées à la générosité du public en dons manuels fléchés ou au sein des subventions et concours au titre des subventions privées sur appel d'offres.
- Ils sont depuis 2020 isolés dans un poste de produits d'exploitation unique « contributions financières », distinct des ressources liées à la générosité du public, la qualification juridique de l'entité versante guidant strictement l'affectation comptable selon le NRC 2018-06, à l'exception de du paragraphe précédent.

Concernant l'intégration au bilan des **montants pluriannuels faisant l'objet d'engagement contractuels des financeurs publics et privés en produits constatés d'avance** :

- Les produits sont constatés au regard de l'avancement du projet que ce soit pour les contrats industriels, les subventions et concours publics et les contributions financières,
- Les montants contractuels non consommés à la clôture sont intégrés en produits constatés d'avance pour l'intégralité du montant pluriannuel conventionné pour les subventions, concours publics et contributions financières.
- Pour les contrats industriels, les produits constatés d'avance correspondent aux crédits non consommés sur les tranches réellement encaissées.

Par ailleurs, afin de permettre une meilleure lecture du bilan et du résultat annuel, et par cohérence avec l'ensemble des retraitements comptables imposés par le nouveau règlement comptable, il a été décidé d'opérer les retraitements suivants :

- Depuis 2020, positionnement du placement en contrat de capitalisation à hauteur de 3,7 M€ en immobilisation financière (« autres titres immobilisés ») ce qui vient minorer d'autant le poste « valeurs de placement » de l'actif circulant où il était précédemment positionné,
- Reconnaissance des frais de fonctionnement et de ressourcement appliqués sur les contrats hébergés (contrats industriels, mécénats et subventions) sur le même rythme que les dépenses d'exploitation courante des contrats, mécénats ou subventions, considérées,
- Concernant les marges collectives négociées à la conclusion du contrat, elles sont intégralement constatées à réception des fonds et participent du résultat.

6. Méthode de traitement comptable des contrats individualisés

Concernant les marges et intéressements individualisés à la conclusion des contrats, elles sont reconnues comme en 2020 à mesure de leur consommation par les laboratoires tant que le contrat est en cours d'exécution. En revanche, pour les contrats clos, elles sont dorénavant intégralement reconnues au résultat d'exploitation et font donc l'objet, d'un suivi extra comptable pour les chercheurs bénéficiaires. Pour les contrats en cours, une mention juridique propre est intégrée afin de permettre la gestion comptable de ces marges en produits constatés d'avance.

7. NB : schéma de traitement des ressources par fonds dédiés (FD) ou produits constatés d'avance (PCA) selon l'origine de la ressource

Pour les fonds bénéficiant d'une gestion pluriannuelle selon les termes de la convention

Financements fléchés pluriannuels					
Typologie NRC	Subventions publiques	Contributions financières	Mécénat (avec convention)	Dons affectés (sans convention ou lettre d'intention)	Contrats industriels
Exploitation	PCA	PCA	FD	FD	PCA
Investissement	Sub. Investissement	FD	FD	FD	PCA

Pour les fonds affectés pour lesquels aucune échéance n'est formellement prévue

Financements fléchés NON pluriannuels (sans terme ou annuel)					
Typologie NRC	Subventions publiques	Contributions financières	Mécénat (avec convention)	Dons affectés (sans convention ou lettre d'intention)	Contrats industriels
Exploitation	FD				
Investissement					

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ne comporte plus que les reprises de quote-part des subventions d'investissements conformément aux éléments évoqués supra.

Notes relatives à certains postes du bilan

Les comptes clos au 31/12/2024 présentent ainsi un total de bilan avant répartition de **132 268 167 euros** (contre 116 863 131 euros en 2023, 109 574 743 euros en 2022 et 82 836 897 euros en 2021) et un compte de résultat dégageant un déficit de 965 815 euros après des excédents de **16 310 euros** en 2022, de **5 219 493 euros** en 2022 et **2 549 470 euros** en 2021).

Pour mémoire, le bilan est un état de synthèse qui permet de décrire en termes d'emplois et de ressources la situation patrimoniale d'*Imagine* à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2024.

ACTIF NET	31/12/2024	31/12/2023	%	PASSIF NET	31/12/2024	31/12/2023	%
Actif immobilisé	14 027 917 €	12 734 874 €	10%	Fonds Propres	24 490 951 €	25 773 585 €	-5%
Actif circulant	118 240 251 €	104 127 257 €	14%	Provisions pour R&C	332 799 €	262 780 €	27%
				Fonds dédiés	21 753 940 €	13 683 278 €	59%
				Dettes	85 690 478 €	77 142 488 €	11%
Total	132 268 168 €	116 862 131 €	13%	Total	132 268 168 €	116 862 131 €	13%

1. Actif

Le montant brut des immobilisations s'élève à fin 2024 à **38M€** (contre **34,7M€** en 2023 et 29,4M€ en 2022), dont **22M€** de matériel de laboratoire.

La valeur nette de l'actif immobilisé est en augmentation de 10%. Il comprend depuis 2020 le contrat de capitalisation détenu par la Fondation pour 3,7M€ (permettant de sanctuariser la dotation non consommable) et des immobilisations non financières de l'exercice.

Les immobilisations sont comptabilisées et évaluées selon le NRC 2018-06.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, et hors taxes depuis l'exercice 2012.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après réduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La valeur brute des **immobilisations corporelles** s'élève à **33M€**, en augmentation de 3M€ en 2024. Elles sont en augmentation significative (cf. chapitre infra « principaux investissements »).

La valeur nette des **immobilisations corporelles** (**10M€** versus **8,7M€** en 2023) montre le dynamisme important de l'investissement sur 2024. Elles sont constituées majoritairement des matériels de laboratoires (4,3M€ /42%), des installations et aménagements du bâtiment (3,8M€ /38%), de matériels informatiques (0,7M€) et immobilisations en cours (baies de stockage et système d'information reporting financiers (13%).

La valeur brute des **immobilisations incorporelles** s'élève à **0,5M€**, +11% par rapport à 2023. Elles sont constituées majoritairement du site internet de l'Institut et du logiciel de traçabilité des échantillons biologiques.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	456 069		48 141
TOTAL immobilisations incorporelles :	456 069		48 141
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	20 668 884		1 309 248
Installations générales, agencements et divers	5 295 364		932 195
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 526 279		267 952
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	419 034		1 271 485
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	29 909 561		3 780 880
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	505 650		
Autres titres immobilisés	3 786 350		
Prêts et autres immobilisations financières	300		9 070
TOTAL immobilisations financières :	4 292 300		9 070
TOTAL GÉNÉRAL	34 657 931		3 838 091

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			504 210	
TOTAL immobilisations incorporelles :			504 210	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel			21 978 132	
Installations générales, agencements et divers			6 227 559	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			3 794 231	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		419 034	1 271 486	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		419 034	33 271 407	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			505 650	
Autres titres immobilisés			3 786 350	
Prêts et autres immo. financières			9 370	
TOTAL immobilisations financières :			4 301 370	
TOTAL GÉNÉRAL		419 034	38 076 988	

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Le **total des immobilisations 2024** s'élèvent à **2,557M€** dont la liste des dix principales acquisitions figure dans le tableau infra.

Elles sont constituées majoritairement de l'opération visant à se doter de nouvelles baies de stockage (1,25M€) et à renforcer la plateforme d'analyse en cellules uniques (343k€).

Comptes	Nature des immobilisations	Montant	Taux d'amortissement
2312000	BAIES DE STOCKAGE	1 250 154	
2154000	XENIUM ANALYZER SERVICE PLAN - BASIC PRODUCT CODE 1000482	300 000	14,29%
2154000	MICROSCOPE - EQUIPEMENT MUTUALISÉ	250 000	14,29%
2154000	CYTOMETRE EN FLUX NOVOCYTE PENTON DE DEMONSTRATION SN73 1 2202 10	170 145	14,29%
2181000	COUVERTURE SMARTPHONE	149 972	10,00%
2154000	AFERETICA PERLIFE KIDNEY LIVER PERFUSION DEVICE	120 000	14,29%
2181000	MARCHÉ OSMOSEUR 2024-004	115 093	10,00%
2154000	CELLSENS APEX MAIN LICENSE	77 567	14,29%
2181000	AMNAGEMENT TRAPPES L2	96 878	10,00%
2154000	CHROMIUM X	43 599	14,29%

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions et droits similaires	1 et 3 ans
- Logiciels	1 et 3 ans
- Installations à caractère spécifique	3, 5, 7 et 15 ans
- Matériel de laboratoire	5 et 7 ans
- Agencements, aménagements du matériel et outillage	5 et 7 ans
- Installations générales	5, 7 et 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Matériel informatique	3, 5 et 7 ans
- Mobilier	5 et 10 ans

Amortissements

Les amortissements s'élèvent à **2,054M€** (contre **1,801M€** en 2023).

Ce montant est principalement composé de l'amortissement des équipements mutualisés incluant le parc de cytomètres (256k€), de l'upgrade de l'IRM (202k€), des équipements de stockage et de calcul du Hub Bioinformatique (205k€), de la plateforme en cellule unique (83k€)

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	397 714	30 189		427 903
TOTAL immobilisations incorporelles :	397 714	30 189		427 903
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	16 607 846	1 067 566		17 675 412
Installations générales, agencements et divers	1 943 281	476 537		2 419 817
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 616 064	480 621		3 096 685
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL immobilisations corporelles :	21 167 191	2 024 724		23 191 914
TOTAL GÉNÉRAL	21 564 904	2 054 912		23 619 817

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	30 189		
TOTAL immobilisations incorporelles :	30 189		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	1 067 566		
Installations générales, agencements et divers	476 537		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	480 621		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 024 724		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	2 054 912		

Immobilisations financières

Le montant des immobilisations financières est stable en 2024, soit **4,3M€** (3,9M€ en valeur nette) constitués de :

- 3,652M€ au titre du contrat de capitalisation, contracté auprès de la banque Neuflyze en 2009,
- 0,639M€ au titre des prises de participations au capital des start-ups issues des travaux de recherche des laboratoires de l'Institut, dont 505k€ au titre de la société Step Pharma, 0,08M€ concernant les titres des sociétés SmartImmune, Medetia et Codoc, et une nouvelle participation de 5k€ dans Epicure Biotechnologies SA.

Une nouvelle dépréciation a été actée au titre de l'exercice 2024, portant sur les titres Smartimmune à hauteur de 71k€.

Les titres détenus au sein de la société Step Pharma (505k€) avaient fait l'objet d'une dépréciation prudentielle de 358k€ : en 2014 (26k€), 2015 (124k€) et 2019 (208k€) au regard de l'absence de chiffres d'affaires générés par la start-up à son stade de développement. Au regard de la levée de fonds conduite en mars 2021 (35 M€ levés lors d'un tour de série B associant deux nouveaux investisseurs), et de la valeur nominale des actions acquises à ce titre, aucune nouvelle dépréciation n'a été opérée.

	2024			2023	
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Commentaires
Participations et Créances rattachées	505 650,00	358 153,67	147 496,33	147 496,33	Titres STEP PHARMA
Autres titres immobilisés	3 786 350,42	71 100,00	3 715 250,42	3 786 350,42	Titres SMARTIMMUNE, MEDETIA, CODOC, EPICURE et Contrat de capitalisation NEUFLIZE

Stocks

Aucun stock n'a été constitué sur l'exercice.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. A ce jour, aucune provision n'a été constituée car aucune créance n'est qualifiée de douteuse.

Créances Clients

Au 31 décembre 2024, le montant des créances sur les comptes clients et donateurs s'élevait **8 967 118 euros** contre 6 888 452 euros et se décomposait ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
Créances clients	8 967 118	6 888 452	2 078 666	30%
dont créance clients échues	6 714 995	2 948 297	3 766 698	128%
dont clients à facturer	2 252 123	3 940 155	-1 688 032	-43%

Le montant des **créances sur les comptes clients** augmente de 2M€.

Cette augmentation est tirée vers le haut par les créances clients échues (3,5M€ concentrés sur deux clients spécifiquement). Il est à noter que pour la première année les factures à établir sont en nette diminution (- 1,7M€ et ce grâce un meilleur rythme de facturation contrats et plateformes).

L'apurement de créances datant de 2015 à 2022 est toujours en cours. 80% des créances latentes sont concentrés sur l'année 2024.

Autres Créances

Les **autres créances** s'élèvent à **69 894 873 euros** contre 57 300 246 euros en 2023.

L'essentiel du poste « autres créances » est constitué à l'actif des produits à recevoir (PAR) au titre des subventions et des contributions contractuelles, soit **65,7M€** contre **53,7M€** en 2023. Elles correspondent aux engagements pluriannuels non encaissés mais contractualisés avec les financeurs publics et privés :

- **55,79M€ au titre des subventions publiques** versus **46,7M€** en 2023 (dont 10,7M€ sur tous les appels à projet génériques de l'ANR (108 projets), 8,5M€ RHU Innov, 4,5M€ RHU COVIFERON, 4 M€ BPI MEDITWIN, 3,8M€ projet européen Theracil, 3M€ pour le projet WIDGET financé par la BPI, 2,8M€ sur le DIM Thérapie génique),
- **3,9M€ au titre des contributions financières** (dont 0,8M€ The Michael J. Fox Foundation, 0,5M€ sur la Chaire Geen-DS Swiss Philanthropy Foundation, 0,3M€ Rockefeller University et 0,3M€ FRM Boucle cardiaque),
- **6M€ au titre des mécénats d'entreprises** (dont 1,5M€ Hermera système Biology & IA, 1M€ sur la Chaire Tête et Cœur Axa, 1,2M€ Richard Mille Foundation pour la Chaire VULCA)

Outre les produits à recevoir, les autres créances sont constituées de la TVA sur factures non parvenues (0,3M€), du crédit de TVA (2,9M€), de la taxe sur les salaires (0,3M€) et des avoirs à recevoir des fournisseurs (0,5M€).

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres créances immobilisées				
TOTAL de l'actif immobilisé :				
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Usagers	8 967 118	8 967 118	-	
Personnel et charges sociales à récupérer	143 201	143 201	-	
État et autres collectivités publiques	59 367 828	29 201 105	30 166 722	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés				
Débiteurs divers	10 383 844	6 451 725	3 932 119	
TOTAL de l'actif circulant :	78 861 991	44 763 149	34 098 841	
TOTAL GÉNÉRAL	78 861 991	44 763 149	34 098 841	

Valeurs mobilières et autres disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. En fin d'exercice, ces titres de placement sont ramenés à leur valeur probable de cession par constatation d'une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût d'acquisition.

Les valeurs mobilières de placements sont relativement stables passant 26,7M€ en 2023 à 25,7M€ en 2024. Elles représentent les comptes à terme à la clôture, les comptes titres CIC et Prêt d'Union ainsi que les diversifications bancaires opérées dans le courant de l'année 2023 (UGP/Generali d'une part et Pandat

Investissement / Arkéa d'autre part). Un produit financier est arrivé à terme en 2024 et a été renouvelé en 2025 pour 1M€.

Les autres disponibilités - regroupant les comptes courants et livret – sont stables (12,6M€ versus 13M€ en 2023). Il est à noter que l'année 2024 est marquée par une très nette augmentation des avances de trésorerie sur des projets en fin de période contractuelle, ceci expliquant que l'actif circulant n'augmente pas au regard de la dynamique de conclusion des contrats.

	2024			2023			Variation valeur nette
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	
ACTIF CIRCULANT							
Valeurs mobilières de placement	25 650 837		25 650 837	26 650 837		26 650 837	- 1 000 000
Disponibilités	12 620 432		12 620 432	13 082 668		13 082 668	- 462 236
TOTAL	38 271 269		38 271 269	39 733 505		39 733 505	- 1 462 236

DEPRECIATIONS

Pas de dépréciation sur les actifs immobilisés corporels et incorporels comme sur les immobilisations financières (cf. paragraphe dédié).

2. Passif

Fonds propres

Les fonds propres se divisent en fonds statutaires, avec ou sans droit de reprise, report à nouveau, résultat de l'exercice et subventions d'investissement.

Les fonds propres de la Fondation sont constitués de sa dotation initiale, intégralement reconstituée à hauteur de **12,9M€** en clôture des comptes 2017, du report à nouveau des exercices précédents, s'élevant à **10,9M€**, du résultat de l'exercice 2024 **(-966k€)** et des subventions d'investissement perçues par la Fondation, déduction faite des quotes-parts reprises annuellement au rythme des amortissements (valeur nette de **1,7M€**).

Les fonds propres totalisent ainsi **24,5M€** (versus 25,8 M€ en 2023 et 26,5M€ en 2022).

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2024 a voté l'affectation de l'excédent 2023 de **16 310 euros** au report à nouveau ainsi porté de 10 872 287 euros à **10 888 596 euros** au 31/12/2024.

Du fait de la nouvelle doctrine de comptabilisation des contrats industriels clos mise en place lors du bilan 2021, le report à nouveau comprend **2M€** de produits sur contrats clos (versus 1,5M€ en 2023). 266k€ ont été consommés au cours de l'année 2024 au titre de ces contrats clos. Cette sanctuarisation concerne désormais 35 projets mais 85% des produits sont concentrés sur 8 contrats, et 23% sur un unique contrat (0,5M€). Pour la deuxième année, 6 contrats gérés en extra-comptable ont été finalisés dans le courant de l'année 2023. Il est à noter que 12 contrats clos le sont depuis 2021 et représentent 662k€, soit un tiers de cette somme sanctuarisée.

Tableau de variation des fonds propres

Nouveau tableau intégré aux annexes des comptes conformément à l'article 833-3 du NRC 2018-431-5

Variations des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 000 000 €							1 000 000 €
Fonds propres avec droit de reprise	11 900 000 €							11 900 000 €
Ecart de réévaluation	- €							- €
Réserves	- €							- €
Report à nouveau	10 872 287 €	16 310 €						10 888 596 €
Excédent ou déficit de l'exercice	16 310 €	- 16 310 €		- 965 815 €				- 965 815 €
Dotations consommables	- €							- €
Subventions d'investissements	1 984 989 €			322 129 €		638 948 €		1 668 170 €
Provisions réglementées	- €							- €
TOTAL	25 773 585 €	- €	- €	- 643 686 €	- €	638 948 €	- €	24 490 951 €

Subventions d'investissements et quotes-parts virées au résultat

Conformément à l'article 431-9 du NRC 2018-06

Subvention d'Investissement

	Montant au 31/12/2023	Nouvelles subventions	Subventions reclassées	Subventions totalement reprises	Montant au 31/12/2024
TOTAL	14 245 244	322 129		0	14 567 374

Quote-parts

	Montant au 31/12/2023	Quote-part annuelle	Subventions reclassées	Subventions totalement reprises	Montant au 31/12/2024
TOTAL	12 260 255	638 948		0	12 899 204

Subventions nettes des reprises

	Montant au 31/12/2023	Nouvelles subventions / Quote-part annuelle	Subventions reclassées	Subventions totalement reprises	Montant au 31/12/2024
TOTAL	1 984 989	-316 819	0	0	1 668 170

Les principales subventions d'investissements sont principalement relatives au PIA-IHU, au Contrat plan Etat-Région (subventions des années 2011 à 2014), au DIM Thérapie génique (pour les années allant de 2017 à 2021) ainsi qu'aux RHU. Le montant net est en diminution de 16%.

Elles permettent une reprise de quote-part annuelle (0,6M€ en 2024) venant partiellement couvrir les amortissements de l'exercice (à hauteur de 31%). Il est à noter que la diminution faciale du taux de couverture des amortissements par les reprises de quote-part (50% à 31%) est liée au fait que les investissements sont de plus en plus financés par le mécénat et plus généralement la levée de fonds fléchés qui donnent lieu à la constitution de fonds dédiés, à l'instar du Gala *Heroes* pour le financement de l'IRM 3T et pour les équipements de la plateforme génomique ou encore du scanner SkyScan par Axa.

Fonds dédiés

Conformément au NRC 2018-06, les fonds dédiés qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés 2024 sont constitués principalement des financements liés à la générosité du public (dons fléchés et mécénats sur convention), ainsi que, dans une moindre mesure, des subventions publiques sans terme défini et des contributions financières d'organismes à but non lucratif donnant lieu à des achats d'investissements (avec pour seul exemple à ce stade celui du financement par la Fondation Bettencourt-Schueller des équipements du centre de séminaire).

Les fonds dédiés constatés au 31 décembre 2024 s'élèvent à **21 753 939 euros** contre 13 683 277 euros en 2023. Ils se scindent en deux parties principales : les contributions financières pour **1,5M€** et les ressources liées à la générosité du public pour **20,1M€**, en très forte augmentation (+8M€ entre les deux années et +7,5M€ entre 2022 et 2023).

Cette augmentation significative des fonds dédiés liés à la générosité du public se décompose en quatre principaux éléments :

- Les fonds dédiés spécifiques constitués pour le financement de la feuille de route 2025-2030, à hauteur de 8,4M€ venant financer deux axes majeurs de celle-ci (apprentissage fédéré et chaires de professeur junior),
- Les engagements importants des Mécènes sur conventions pour le développement des Chaires de grande envergure pour 8M€,
- L'impact des soirées de Gala *Heroes* 2022 et 2024 en vue de l'achat en investissement de l'upgrade de l'IRM 3T et de la rénovation technologique de la plateforme génomique, l'ensemble constituant 2,2M€,
- les fonds dédiés issus des dons privés sur projets ciblés des équipes scientifiques pour 1,5M€.

Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATIONS DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	195 292 €	95 464 €	195 292 €			95 464 €	9 120 €
Contributions financières d'autres organismes	1 985 628 €	1 532 102 €	1 985 628 €			1 532 102 €	110 667 €
Ressources liées à la générosité du public	11 502 358 €	20 126 373 €	11 502 358 €			20 126 373 €	395 445 €
TOTAL	13 683 278 €	21 753 940 €	13 683 278 €	- €	- €	21 753 940 €	515 232 €

Provision pour risques et charges

Libellé	2024	2023	Variation
PROVISIONS			
Provisions pour risques	-	-	-
Provisions pour charges	332 799	262 780	70 019
TOTAL III	332 799	262 780	70 019

Les provisions pour charges sont constituées des provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Les engagements de provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évalués à la fin de chaque année au regard des critères suivants, déterminés par la Convention Collective Nationale de l'industrie pharmaceutique :

- Départ volontaire à 67 ans ;

- Taux d'actualisation IBOXX (taux de rendement des obligations des sociétés privées de la zone euro) = 3,33% (versus 3,17% en 2023) ;
- Taux de revalorisation des salaires = 2% ;
- Turn-over moyen ;
- Table de mortalité = Insee 2013.

En 2024, la provision pour Indemnités de départ à la retraite est ainsi portée à **332 799 euros** contre 262 780 euros en 2023 par résultante de l'**actualisation du taux en 2024** et du fait de l'entrée de 28 CDI supplémentaires dans la base de calcul (contre 19 en 2023).

Etat des dettes

Au 31 décembre 2024, le montant des dettes s'élevait à **85 690 478 euros** contre 77 142 487 euros en 2023.

DETTES	2024	2023	Variation
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 557		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 365 361	7 032 093	1 333 268
Dettes fiscales et sociales	3 776 582	3 331 953	444 629
Autres dettes	662 817	313 141	349 676
Produits constatés d'avance	72 884 161	66 465 301	6 418 860
TOTAL	85 688 921	77 142 488	8 546 434

Elles sont constituées des **dettes fournisseurs et fiscales à régler à court terme pour 12,1M€** (contre 10,3M€ en 2023) ainsi que pour 73M€ (contre 66,5M€ en 2023) des **produits constatés d'avance** (PCA) inscrits à hauteur des engagements pluriannuels contractualisés des financeurs.

Pour la 3^{ème} année consécutive, les produits constatés d'avance sont en augmentation passant de 66,5M€ en 2023 à **73M€** en 2024 traduisant ainsi les financements sur projets remportés sur l'année tant sur le plan national qu'europpéen (+6,4M€, soit une augmentation de 10% d'engagements pluriannuels supplémentaires).

Les dettes fournisseurs sont en augmentation de 7M€ en 2023 à 8,4M€ en 2024, du fait de l'achat des serveurs de stockage pour le Hub BioInformatique (2,1M€). Hormis cette opération d'envergure, les dettes fournisseurs sont en nette diminution (40%), les délais de paiement fournisseurs s'étant encore nettement améliorés et ayant été rationalisés pour optimiser la gestion de trésorerie.

Les dettes sociales et fiscales augmentent naturellement avec l'augmentation des charges de salaires.

Produits constatés d'avance

Les dettes incluent **73M€ de produits constatés d'avance (PCA)** sur subventions, contributions et contrats industriels contre **66,5M€** en 2023.

Ces PCA sont constitués des projets pluriannuels en cours ou nouvellement remportés qui n'ont pas encore donné lieu à leur intégrale exécution. 10 projets représentent à eux seuls 41M€ des PCA, soit 56% des PCA : RHU4&5&6 (20M€), projets financés par la BPI (10M€), projets européens 7M€ ainsi que l'enveloppe France 2030 visant à financer une partie du package d'installation de la Pr Bana Jabri (3M€). A cela s'ajoute 91 projets soutenus par l'ANR via divers appels à projets.

Les **PCA sur contributions financières** s'élèvent à 7M€ versus 8M€ en 2023 avec plusieurs financements d'envergure : Swiss Philanthropy Foundation - Chaire Geen-DS (0,9M€), €, EB RESEARCH - Recessive Dystrophic Epidermolysis Bullosa (0,5M€), The Michael J. Fox Foundation - maladie de Parkinson (0,4M€), Fondation Bettencourt Schueller - hPPK (0,3M€), MSD Avenir - Immunoclone (0,3M€), FRM - Boucles cardiaques (0,3M€).

Les **PCA sur contrats industriels** s'élèvent à **3,2M€** (sans compter 2M€ constitué dans le report à nouveau au titre des contrats clos, soit 41 contrats). 46 contrats étaient actifs financièrement en 2024 et 7 nouveaux contrats ont été conclus au cours de l'exercice, représentant 0,4M€ de PCA nouvellement constitués sur l'année.

Dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Au sein des dettes fournisseurs, le volume des factures non parvenues est en nette diminution passant de 3,4M€ à 2,8M€. Elles se décomposent désormais classiquement en 3 blocs : 1/ opérations de reversements partenaires en lien avec les projets pluriannuels (0,4M€), 2/ les activités générées par les laboratoires hors reversements (1,3M€) et 3/ des opérations d'exploitation bâtiminaire (0,6M€).

Les dettes sociales et des dettes fiscales s'élèvent à 3,7M€ et les autres dettes à 0,7M€.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes sur immo. et comptes rattachés	1 557	1 557		
TOTAL :	1 557	1 557		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 365 361	8 365 361		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	1 896 711	1 896 711		
État et autres collectivités publiques	1 879 871	1 879 871		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes	662 817	662 817		
TOTAL :	12 804 760	12 804 760		
TOTAL GÉNÉRAL	12 806 317	12 806 317		

Provisions sur l'ensemble des dettes

Parmi les dettes décrites au précédent paragraphe, certaines constituent des provisions de charges à payer.

- Des factures non parvenues à hauteur de 2,9M€,
- Des dettes fiscales et sociales pour 0,9M€.

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAI	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 846 894
Dettes fiscales et sociales	1 022 554
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	285 767
TOTAL	4 155 215

Notes relatives à certains postes du compte de résultat

Le compte de résultat 2024 retrace l'ensemble des flux qui modifient positivement ou négativement la situation financière d'*Imagine* en 2024, retraçant les produits qui génèrent de la richesse et les charges qui viennent la réduire en permettant l'activité de l'Institut.

Le déficit est de **965 815 euros** contre 16 310 euros en 2023 (5,2M€ en 2022, 2,5M€ en 2021, 3M€ en 2020, 122 k€ en 2019 et 970 k€ en 2018).

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023	%
Total Produits	61 322 591 €	49 844 347 €	23%
Total Charges	62 288 407 €	49 828 037 €	25%
Résultat	- 965 815 €	16 310 €	-6022%

1. Produits d'exploitation

Au 31 décembre 2024, le montant total des produits d'exploitation s'élève à **59 782 924 euros** contre **48 386 551 euros** en 2023, en progression de 19%.

Après neutralisation des reprises de fonds dédiés acquis les années antérieures, la progression des produits d'exploitation atteint **16%** sur l'exercice 2024, tirée principalement des dons et mécénats du fait des effets conjugués de la Campagne Grands Donateurs et de la soirée de Gala *Heroes* (+53%).

	2024		2023		Variation 2024/2023	
	€	% Total	€	% Total	€	%
Chiffres d'affaires	4 805 124 €	8%	4 699 340 €	10%	105 784 €	2%
<i>dont revenus exceptionnels de brevets</i>			1 189 805 €			
Subventions d'exploitation	18 577 349 €	31%	19 200 620 €	40%	- 623 271 €	-3%
Contributions financières	4 312 878 €	7%	4 872 653 €	10%	- 559 775 €	-11%
Transferts de charges	1 367 029 €	2%	2 110 842 €	4%	- 743 812 €	-35%
<i>dont reprise de provision pour litige</i>			702 552 €			
Dons et générosité du publique	17 034 146 €	28%	8 057 734 €	17%	8 976 412 €	111%
Autres produits d'exploitation	3 119 €	0%	300 €	0%	2 819 €	940%
<i>sous-total hors Chiffres d'affaires</i>	41 294 522 €	69%	34 242 149 €	71%	7 052 373 €	21%
Total produits d'exploitation (hors utilis° FD)	46 099 646 €	77%	38 941 489 €	80%	7 158 157 €	18%
Utilisation des fonds dédiés	13 683 278 €	23%	9 445 062 €	20%	4 238 216 €	45%
Total produits d'exploitation	59 782 924 €	100%	48 386 551 €	100%	11 396 373 €	24%
Total produits d'exploitation (hors éléments exceptionnels)	59 782 924 €	100%	46 494 193 €	96%	13 288 730 €	29%

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comptabilise les contrats de collaboration industrielle, les prestations de services à destination des partenaires privés (contrats industriels, facturation du centre de séminaires et hébergement d'industriels) ainsi que les prestations réalisées par les plateformes *Imagine* (particulièrement Single Cell, Génomique, Base de données et IRM3T).

Au 31 décembre 2024, le montant de ces **prestations** s'élevait à **4 805 124 euros** contre 4 699 340 euros en 2023. Elles sont en nette augmentation alors même que 2023 comprenait une recette exceptionnelle de

1,2M€ en lien avec le projet Qed Bridge Bio, accord de licence pour le développement de l'infigratinib dans l'achondroplasie.

Le chiffre d'affaires est notamment augmenté en raison des ventes de moments d'exception dans le cadre de la soirée de Gala *Heroes* (992k€).

Leur progression est celle des contrats industriels **contrats industriels pré-cliniques et de recherche clinique** (**2,8M€ en 2024** versus 2,4M€ en 2023 et 1,7M€ en 2022), l'inscription comptable de ces derniers s'établissant au regard du rythme d'avancement des projets. Ce montant est spécifiquement augmenté par la reconnaissance des produits sur contrats clos à hauteur de 0,9M€ versus 0,7M€ en 2023. Il est aussi minoré de 267k€ de charges consommées sur ces mêmes contrats clos.

La facturation des contrats industriels s'élève à 3,1M€ en 2024, en forte augmentation par rapport à 2023 (1,5M€). Les produits constatés d'avance sur contrats industriels augmentant significativement passant de 2,9M€ à 3,5M€, sans compter les produits des contrats clos intégrés au report à nouveau pour 2M€.

Les recettes liées aux **redevances d'occupation** sont en relative diminution. En revanche, les recettes relatives à l'exploitation du centre de séminaire sont en forte progression passant de 13k€ à 81k€.

Enfin, les **recettes de plateformes** (**0,7M€** soit -0,2M€) sont en diminution concernant la facturation aux clients externes, seule visible au compte de résultat, confirmant le choix des laboratoires de basculer majoritairement l'hébergement de leurs grants et contrats sur la Fondation. Les plateformes ont au total généré **2,8M€** de recettes externes et internes (tant sur les projets gérés par la Fondation que ceux dont les financements sont portés par les autres institutions fondatrices). Les recettes de plateforme constituent un enjeu majeur, de suivi financier et de modélisation tarifaire, pour le budget de l'Institut.

Les subventions publiques

Les subventions publiques atteignent 18,6M€ versus 19,2M€ en 2023, en diminution de 3% avec deux composantes jouant inversement.

D'une part, la subvention label IHU est en forte diminution passant de 4,5M€ à 2,5M€, soit une baisse de 42%. La subvention label IHU ne représente plus que 4% des produits de la Fondation.

D'autre part, les subventions octroyées sur les projets scientifiques dont la consommation augmentent de 5% par rapport à 2023.

Les contributions financières

Cette catégorie de ressources regroupe les financements d'organismes privés à but non lucratif qui figuraient avant 2020 en dons et en subventions d'exploitation. Elles sont présentées plus bas avec les ressources issues de la générosité du public qu'elles viennent compléter.

Ressources liées à la générosité du public et contributions financières

Les ressources liées aux dons, mécénats et contributions financières d'organismes à but non lucratif sont en très nette augmentation du fait d'une levée importante grâce au Cercle des Grands Donateurs et au Gala *Heroes*.

	2024		2023		Variation 2024/2023	
	€	% Total	€	% Total	€	%
Dons manuels	7 705 846 €	60%	2 728 734 €	21%	4 977 112 €	182%
Mécénats	9 328 300 €	72%	5 297 000 €	41%	4 031 300 €	76%
Legs et assurances Vie		0%	32 000 €	0%	- 32 000 €	-100%
Générosité du public (I)	17 034 146 €	132%	8 057 734 €	62%	8 976 412 €	111%
Grants privés	2 602 818 €	20%	1 570 278 €	12%	1 032 540 €	66%
Contributions financières des OBSL hors grants privés (IV)	1 396 861 €	11%	2 526 795 €	20%	- 1 129 934 €	-45%
Mécénats industriels	213 400 €	2%	737 260 €	6%	- 523 859 €	-71%
Autres grants privés	99 799 €	1%	38 320 €	0%	61 479 €	160%
Contributions financières (II)	4 312 878 €	33%	4 872 653 €	38%	- 559 775 €	-11%
GP et Contributions financières des OBSL (III) = (I) + (II)	21 347 025 €	165%	12 930 387 €	100%	8 416 637 €	65%
GP et Contributions financières des OBSL - Fundraising (V) = (III) + (IV)	18 431 008 €	86%	10 584 529 €	82%	7 846 478 €	74%
Heroes	4 710 632 €	22%	129 149 €	1%	4 581 483 €	3547%
GP et Contributions financières des OBSL - Fundraising Hors Heroes	13 720 376 €	64%	10 455 381 €	81%	3 264 995 €	31%

L'augmentation de la générosité du public est liée à trois facteurs importants :

- des **engagements contractuels exceptionnels des Mécènes** inscrits en comptabilité pour leur montant pluriannuel (9,3M€ versus 5,3M€ en 2022) venant principalement financer la neurosciences (3,2M€), l'intelligence artificielle (3,3M€), la Chaire Vulnérabilité et Capabilité (2M€),
- la levée de fonds *Heroes* à hauteur de 4,7M€ dont 1,7M€ au bénéfice spécifique de la plateforme génomique,
- une Campagne Grands Donateurs hors mécénat et Mass Marketing toujours dynamique (4,4M€).

Enfin, le mécénat industriel est en diminution et marque la fin du projet DEVODECODE.

2. Charges d'exploitation

Au 31 décembre 2024, le montant total des charges s'élevait à **62 288 407 euros** versus 49 825 226 euros en 2023 (en progression de 25% pour la troisième année consécutive).

Comme en 2023, l'augmentation est généralisée à tous les poste de dépenses :

- +59% sur les provisions de constitution de fonds dédiés,
- +48% sur les fonctions supports,
- +30% de la masse salariale (particulièrement marquée sur les hosted grants),
- +13% des consommables et services,

Deux postes de dépenses sont en diminution :

- Les reversements partenaires (-31%, erratique d'une année à l'autre et marquant le fait que nombre de grants sont en phase de finalisation),
- Les dépenses bâtimentaires (-7%).

Charges d'exploitation

	2024		2023		Variation 2024/2023	
	€	% Total	€	% Total	€	%
Achats de marchandises	5 539 081 €	9%	4 977 078 €	10%	562 002 €	11%
Autres achats et charges externes	9 703 515 €	16%	8 938 007 €	18%	765 508 €	9%
Aides financières	4 898 426 €	8%	6 514 023 €	13%	- 1 615 597 €	-25%
Impôts, taxes et versements assimilés	791 812 €	1%	560 122 €	1%	231 690 €	41%
Salaires et traitements	12 236 035 €	20%	9 436 756 €	19%	2 799 279 €	30%
Charges sociales	4 807 961 €	8%	3 607 176 €	7%	1 200 785 €	33%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 054 913 €	3%	1 800 992 €	4%	253 921 €	14%
Dotations aux provisions	70 019 €		74 375 €			
Reports en fonds dédiés	21 753 940 €	35%	13 683 278 €	27%	8 070 662 €	59%
Autres charges	361 586 €	1%	233 418 €	0%	128 168 €	55%
Total Charges d'exploitation	62 217 287 €	100%	49 825 226 €	100%	12 392 061 €	25%
Total Charges d'exploitation Hors Reports sur FD	40 463 347 €	65%	36 141 948 €	73%	4 321 399 €	12%

L'augmentation des charges est liée à la **croissance des contrats hébergés** sur subventions publiques ou recherche partenariale avec le monde socio-économique reste stable facialement (16,8M€), mais la part relative de celles-ci sont en légère diminution passant de 49% à 44%. Hors reversements partenaires, les charges des hosted grants sont en nette augmentation (+1,8M€).

Les hosted grants sont de plus en plus marqués par une très forte hétérogénéité des contrats :

- Neuf grants concentrent 30% des charges (3,9M€) : RHU5 COVIFERON – Covid 19 et interférons, de la découverte à la téhrapie (797k€), DREPAMIR sur le développement préclinique et clinique d'un vecteur optimisé de thérapie génique pour traiter la drépanocytose (682k€), The Michael J. Fox Foundation for Parkinson's Research (567k€), RHU4 COSY (416k€), RHU4 Atraction – Autoimmunity/inflammation Through RNAseq Analysis at the single Cell level for Therapeutic Innovation (401k€), RHU 3 C'IL-LICO (343k€), WIDGET (306k€), Chaire Tête et Cœur (220k€) et Domaine d'intérêt majeur régional sur la Thérapie Génique (200k€).
- 3,6M€ de charges portent l'exécution des 77 appels à projets génériques de l'ANR, soit 29%.

Les dépenses exécutées par la Fondation au titre des programmes de travail de la **feuille de route stratégique** de l'IHU, sont fondées sur les **financements de la subvention PIA-IHU et de la générosité du public mais également sur les grants transversaux**.

Sur les programmes de travail de la feuille de route stratégique, les principales augmentations sont liées :

- Aux dépenses portées par les fonctions supports (+30%), se concentrant sur quatre axes majeurs (direction générale avec l'installation progressive du Pr Jabri et le recrutement d'une chargée de mission dédiée aux espaces, renfort de l'équipe développement et philanthropie internationale visant à stimuler les levées legs et internationaux, le renfort du département valorisation et innovation tant sur la partie grant office que sur la partie business développement et la mise en œuvre d'une campagne de notoriété sur l'année. Elles sont aussi augmentées des dépenses d'organisation de la soirée de Gala *Heroes* (371k€). Ces dépenses s'établissent à 17% des charges d'exploitation (+2 points par rapport à 2023),
- à la très forte dynamique des programmes de recherche sur appel à projet *Imagine* soit 2M€, +527k€ pour le programme WP05 portée par l'accélération de l'exécution des outils de prématuration et de maturation : Springboard (+300k€), Innogrant (+55k€), CrossLab (+168k€),
- à l'accélération des programmes de formation par et à la recherche particulièrement sur les programmes d'accueil des PhD internationaux (+136k€), l'appui majoré aux 4èmes années de thèse (+105k€) et surtout à la mise en place d'une nouvelle bourse postdoctorale à l'étranger (170k€),

- A l'activité des projets en Sciences Humaines et Sociales, en nette hausse (+120k€), en lien avec le recrutement des deux co-coordonnatrices du programme patients partenaires en recherche (+77K€), la Chaire Vulnérabilité et Capabilité ayant été installée en fin d'année 2024, ses effets restent encore circonscrits sur ce programme de travail.

Au total, les **dépenses de personnel** s'élèvent à **17,7M€** (versus 13,6M€ en 2023), charges et taxes incluses. Elles croissent de 30% en 2024 comme en 2023. Un quart de cette augmentation constitue l'application des dispositions de la rémunération mensuelle minimale garantie (RMMG) et du premier accord de négociation annuelle obligatoire.

Au sein de la masse salariale, les dépenses relatives aux contrats hébergés ont encore été accrues passant de 34% en 2023 à 37% en 2024. Les mesures de RMMG ont d'ailleurs fortement impacté cette catégorie de salariés.

Les **consommables et services** sont en progression de 13%, tirés par les projets collectifs de la feuille de route de l'IHU (+25%).

Les **amortissements** sont en nette augmentation (+14%) ; les investissements 2023 donnant leur plein effet en 2024.

La **progression des dotations aux fonds dédiés** (+8M€) est tout à fait exceptionnelle. Elles sont le fruit de la dynamique mécénale rappelé supra et de la soirée de Gala *Heroes* (dont la levée spécifique sur la plateforme génomique).

3. Autres achats et charges externes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'élève à **57 154 euros** versus 61 137 euros en 2023 :

- Honoraires afférents à la certification des comptes, soit 34 754 euros,
- Services autres que la certification des comptes (SACC) soit 22 400 euros au titre des certifications spécifiques des subventions PIA-IHU et PIA-RHU,

4. Traitement comptable de l'aide ANR

Le bilan comporte désormais deux composantes d'aide spécifique au titre du plan France 2030 :

Le programme Investissement d'avenir

L'ANR a accordé à l'Institut hospitalo-universitaire *Imagine*, au nom et pour le compte de l'Etat, une aide constituée de :

- 6 325 868 € de dotation consommable versée en 2011 en une seule fois,
- 58 403 295 € de montant prévisionnel d'intérêts générés par le placement de la dotation non consommable et versée annuellement conformément au calendrier de versement contractualisé. La dotation consommable et les intérêts générés sur la dotation non consommable sont gérés depuis le bilan 2020 au passif du bilan. Ils sont repris au fur et à mesure de la consommation des crédits, telle que déclarée à l'agence nationale pour la recherche chaque année,
- 17 000 000 € de dotation au titre du PIA II contractualisée en mars 2020 et dont le versement est soumis à un calendrier défini sur 2020-2025.

Les sommes à recevoir sont traitées à l'actif, en produits à recevoir, et les sommes restantes à consommer sont inscrites au passif, en produits constatés d'avance.

Au cours de l'exercice 2024, **2 600 000 euros** ont été encaissés au titre du PIA en cours. Le solde a été entièrement consommé comme cela était prévu dans l'engagement contractuel. Le compte de résultat 2024 reconnaît **2 565 556 euros** à ce titre.

Le programme de soutien à l'installation du laboratoire du Pr Jabri

3 000 000 euros ont aussi été contractualisés en avance de la nouvelle labellisation de l'IHU afin d'accueillir l'équipe de la nouvelle directrice. La somme de 1 000 000 euros a été perçue. Les dépenses sont encore marginales et correspondent au recrutement en fin d'année du Lab Administrator.

5. Résultat financier

	2024	2023
Charges financières	70 959 €	2 590 €
Dotation aux provisions	71 100 €	
Différences négatives de change	- 141 €	2 590 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	886 452 €	553 484 €
Autres intérêts et produits assimilés	885 704 €	549 423 €
Différences positives de change	748 €	4 061 €

6. Résultat exceptionnel

	2024	2023
Charges exceptionnelles	160 €	221 €
Pénalités, amendes	160 €	221 €
VNC d'éléments d'actis cédés		
Dotation aux amortissements exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	653 216 €	904 332 €
Produits d'exercices antérieurs	14 267 €	
Quote-part subventions invest.	638 948 €	904 332 €
Autres produits exceptionnels		

Notes – Autres informations

Informations sociales

Ventilation des effectifs au 31 décembre et en moyenne sur l'exercice 2024 :

Total ETP - hors MAF, Bénévoles, Apprentis, Stagiaires et conventions d'accueils	2023	2024	Evol°	
Effectifs au 31/12	227	281	54	24%
dont Femmes	146	177	31	22%
dont hommes	81	104	23	28%
Effectifs moyens sur l'année	212	256	44	21%
dont Femmes	138	163	25	18%
dont hommes	75	93	18	24%

Total ETP - hors MAF, Bénévoles, Apprentis, Stagiaires et conventions d'accueils	2023	2024	Evol°	
Effectifs au 31/12	263	314	51	20%
dont Femmes	171	201	30	18%
dont hommes	92	113	21	23%
Effectifs moyens sur l'année	254	305	51	20%
dont Femmes	164	201	37	23%
dont hommes	90	108	18	20%

La Fondation emploie 281 ETP au 31/12/2024 en nette augmentation (+20%) et sa masse salariale augmente de 30% :

- 19% au titre des plateformes technologiques et de recherche clinique (Programme IHU WP1, WP2, WP3, WP4, identique à 2023),
- 7% au sein des laboratoires (Programme IHU WP5, contre 8% en 2023 et 9% en 2022),
- 7% sur les programmes de formation par et à la recherche (Programme IHU WP6, contre 9% en 2023 et 10% en 2022)
- 1% sur le programme sciences humaines et sociales (Programme IHU WP7, contre 0,1% en 2023 et 2% en 2022)
- 24% au titre des services support et de transfert de technologie (Programme IHU WP8, contre 20% en 2023 et 17% en 2022)
- 37% sur les contrats hébergés (industriels et Grants fléchés WP9, contre 40% en 2023 et 36% en 2022),
- 4% au titre de l'exploitation du bâtiment et de ses infrastructures techniques et informatiques (WP10 – identique à 2023).

Rémunérations des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration de l'Institut ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions. Les deux plus hauts cadres dirigeants de la Fondation Imagine sont le président du Conseil d'administration et le Trésorier. Ils n'ont perçu, comme l'ensemble des membres, aucune rémunération et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature.

COMPTE D'EMPLOI ET DES RESSOURCES

La Fondation fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Conformément aux articles 432-2 et 432-17 du NRC 2018-06, la dernière partie des annexes des comptes annuels constituent en la **présentation d'un compte de résultat par origine et destination (CROD) et un compte emploi ressources**.

Les règles d'élaboration du compte d'emploi des ressources (CER) et du compte de résultat par origine et par destination (CROD) ont fait l'objet de décision en conseil d'administration et sont présentées ci-après.

Principes généraux d'établissement

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour le bilan et le compte de résultat. Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte emploi ressources (CER).

Le CROD est un document mis en place par le NRC 2018-06, produit à compter des comptes au 31/12/2020. Il est établi à partir des données comptables arrêtées au 31/12/2024. Il recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'Institut et se présente en deux parties. La première partie présente l'intégralité des ressources et des charges de l'Institut. La seconde partie détermine l'emploi spécifique des fonds liés à la générosité du public.

Les missions sociales d'*Imagine* sont la recherche, les soins innovants, l'enseignement, la formation, la communication scientifique et le transfert de technologie.

Concernant le CROD :

Le CROD distingue trois catégories de ressources :

1. Les **produits liés à la générosité du public**, présentés strictement et conformément au NRC 2018-06.
 - Les dons et mécénats sont ceux des personnes privées physiques ou morales et les organismes à but non lucratif qui ont contractualisé avec l'Institut une convention de mécénat,
 - Le mécénat est distingué en ce que les fonds ont fait l'objet d'une contractualisation avec le mécène,
2. Les **produits non liés à la générosité du public** sont de deux ordres :
 - Les contributions financières, il s'agit des fonds perçus d'organismes à but non lucratifs (associations, fondations et fonds de dotation) qui n'ont pas fait l'objet d'une contractualisation de mécénat,
 - Les **autres produits non liés à la générosité du public** recouvrent les autres recettes d'exploitation qui n'appartiendraient ni aux deux catégories précédentes ni aux subventions et autres concours publics (contrats industriels, recettes de plateformes, transferts de charges),
3. Les **subventions et autres concours publics** (tous concours apportés par des personnes publiques).

Le CROD distinguent les types d'emplois suivants :

- Les **missions sociales** relatives aux dépenses concourant directement aux activités scientifiques de l'Institut, conformément à son objet social,
- Les **frais de recherche de fonds liés à la générosité du public**,
- Les **frais de recherche d'autres fonds**, nouvelle catégorie que les documents comptables précédents ne distinguaient pas,
- Les **frais de fonctionnement**.

Ces quatre lignes de dépenses sont déterminées de manière analytique et comptablement poste par poste.

L'affectation des charges de personnel a été établie par répartition fine des personnels, pour tout ou partie de leur temps de travail, aux missions sociales, à la recherche de fonds et au fonctionnement.

Les frais d'exploitation du bâtiment ont été affectés aux missions sociales, à la recherche de fonds et au fonctionnement, au regard des effectifs temps plein valorisés pour chacune de ces missions.

Concernant le Compte Emploi – Ressources

Le Conseil d'Administration a décidé que les ressources issues de la générosité du public seraient affectées par ordre de priorité, sauf affectation particulière du donateur, depuis la décision du conseil d'administration du 26 juin 2024, comme suit *a maxima* :

- a. Aux missions sociales, à hauteur de 70 %,
- b. Aux frais de fonctionnement, à hauteur de 15 %,
- c. Aux frais de recherche de fonds, à hauteur de 15%.

Les ressources issues de la générosité du public au sens comptable s'élèvent à **28,5M€** en 2024 dont 17M€ de dons, legs et mécénat de l'année en cours et 11,5M€ de reprises sur fonds dédiés des ressources antérieures issues de la générosité du public.

Ces ressources viennent financer les **missions sociales** à hauteur de **6 179 000 euros**. **Au premier rang de ces dernières figure pour 4 378 489 euros la couverture des missions collectives** (programmes stratégiques de la feuille de route de l'IHU) non couvertes par la subvention de l'IHU au titre du PIA ou les autres subventions publiques collectives (dont Carnot). Elles couvrent par ailleurs l'exécution en 2024 des **projets de recherche spécifiques** pour **1 800 511 euros** (dons et mécénats fléchés).

Elles couvrent également les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement de l'Institut pour 1,1M€.

Enfin, **20 126 373 euros** ont été constitués en fonds dédiés à la fin de l'exercice pour utilisation les années futures au titre des projets de recherche spécifiques à financement fléché.

Modalités de passage des comptes annuels au CROD et au CER

1. Calcul du solde de ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

L'application du règlement ANC n°2018-06 a nécessité la mise en place d'un calcul afin de redéfinir le solde de ressources liées à la générosité du public en début d'exercice. Ce calcul a été effectué en conformité avec l'article 432-19 précisant que « le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs. »

En raison du modèle économique de la Fondation, il a été considéré que le montant des fonds propres constitué par des ressources issues de la générosité du public et que les immobilisations financées par des fonds issus de la générosité du public étaient nulles. Ainsi, le solde initial de ressources issues de la générosité du public s'élève à 0 €.

2. Le CROD

Partie A – Produits et charges par origine et destination

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice 2024		Exercice 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC				
1.1. Cotisations sans contrepartie				
1.2. Dons, legs et mécénat	17 034 146 €	17 034 146 €	8 057 734 €	8 057 734 €
- Dons manuels	7 705 846 €	7 705 846 €	2 728 734 €	2 728 734 €
- Legs, donations et assurance-vie	- €	- €	32 000 €	32 000 €
- Mécénat	9 328 300 €	9 328 300 €	5 297 000 €	5 297 000 €
1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public			- €	
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	11 388 870 €		11 534 066 €	
2.1. Cotisations sans contrepartie	- €		- €	
2.2. Parrainage des entreprises	2 000 €		- €	
2.3. Contributions financières sans contrepartie	4 312 878 €		4 872 653 €	
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	7 073 992 €		6 661 413 €	
			- €	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	19 216 297 €		20 104 932 €	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	- €		702 552 €	
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	13 683 278 €	11 502 358 €	9 445 062 €	7 467 803 €
TOTAL	61 322 591 €	28 536 504 €	49 844 347 €	15 525 537 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1. Réalisées en France	34 123 980 €	6 179 000 €	31 286 637 €	3 218 544 €
- Actions réalisées par l'organisme	29 800 599 €	6 179 000 €	31 286 637 €	3 218 544 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 323 380 €			
1.2. Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 311 819 €	1 115 565 €	1 691 538 €	402 318 €
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 680 406 €	1 115 565 €	1 229 352 €	402 318 €
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	631 413 €		462 186 €	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 957 550 €	1 115 565 €	3 166 584 €	402 318 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	141 119 €			
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	21 753 940 €	20 126 373 €	13 683 278 €	11 502 358 €
TOTAL	62 288 407 €	28 536 504 €	49 828 037 €	15 525 537 €
EXCEDENT OU DEFICIT	- 965 815 €	- €	16 310 €	- €

Partie B – contributions volontaires en nature

B - Contributions volontaires en nature	Exercice 2024		Exercice 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC				
- Bénévolat				
- Prestations en nature	678 243 €	678 243 €	406 833 €	406 833 €
- Dons en nature	92 778 €	92 778 €	20 040 €	20 040 €
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
TOTAL	771 021 €	771 021 €	426 873 €	426 873 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France				
- Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	678 243 €	678 243 €	371 227 €	371 227 €
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	92 778 €	92 778 €	55 646 €	55 646 €
TOTAL	771 021 €	771 021 €	426 873 €	426 873 €

Le temps des bénévoles a été valorisé conformément à la réglementation.

Par ailleurs, des dons en lien avec les missions sociales ont été valorisés.

Présentation des ressources

- **Les Ressources collectées auprès du public**, pour un total de **17 034 146 euros** (versus 8 057 734 euros en 2023), sont composées de trois lignes :
 - Les dons manuels, pour un total de **7 705 846 euros** versus 2 728 734 euros en 2023,
 - Mécénat, pour un montant de 9 328 300 euros versus 5 297 000 euros en 2023,
 - Legs et donations et assurances vie pour 0 euros versus 32 000 euros en 2023.
- Les **Produits non liés à la GP** sont de trois ordres :
 - **Les Subventions et autres concours publics** se composent notamment des fonds IHU et autres subventions publiques ANR et Région Ile de France pour un montant de **19 216 297 euros** versus 20 104 932 euros en 2023,
 - Les **Contributions financières** pour un montant total de **4 312 878 euros** versus 4 872 653 euros en 2023,
 - Les **autres produits non liés à la générosité du public** pour un montant de **7 073 992 euros** versus 6 661 413 euros en 2023. Ils sont constitués des produits des prestations de service, ventes, et transferts de charges d'exploitation.

Le total des ressources de l'exercice hors fonds dédiés inscrit au compte de résultat est donc de **47 639 314 euros** versus 40 399 285 euros en 2023 auxquels s'ajoute le report des ressources affectées non utilisées sur les exercices précédents **13 683 278 euros** versus 9 445 062 euros en 2023, soit un total général de **61 322 591 euros** versus 49 844 347 euros en 2023.

Présentation des emplois

Les emplois présentent un montant total général de **62 288 407 euros** versus 49 828 037 euros en 2023. Le CROD relate l'excédent dégagé. Le CER ne dégage aucun excédent.

Les emplois totaux sont consacrés à :

- **90%** aux missions sociales (incluant la constitution de fonds dédiés) versus 91% en 2023,
- **3,7%** aux frais de recherche de fonds qui se décomposent en deux blocs (frais de recherche de fonds liés à la GP pour 2,7% et frais de recherche d'autres fonds pour moins de 1%), à l'identique de 2023,
- **6,4%** consacrés à l'ensemble des frais de fonctionnement à l'identique de 2023.

Les emplois (hors fonds dédiés) s'élèvent à **40 393 348 euros** versus **36 144 759 euros** en 2023 soit +12%). Ce montant est obtenu par le retraitement en comptabilité des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat et affectés aux missions sociales.

Les reports en fonds dédiés s'élèvent à **21 753 940 euros** versus **13 683 278 euros** en 2023.

3. Le Compte Emploi – Ressources

Le Compte Emploi-Ressources (CER) présente l'emploi spécifique des fonds liés à la générosité du public.

Le CER 2023 ne dégage aucun excédent. Il est présenté en conformité des préconisations d'utilisation votées par le Conseil.

20 126 373 euros de fonds dédiés sont constitués sur les ressources issues de la générosité du public sur l'année 2024 (versus **11 502 358 euros** en 2023)

COMPTE EMPLOI RESSOURCES 2024					
EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France	6 179 000 €	3 218 544 €	1.1. Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	6 179 000 €	3 218 544 €	1.2. Dons, legs et mécénat	17 034 146 €	8 057 734 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	7 705 846 €	2 728 734 €
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurance-vie	0 €	32 000 €
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	9 328 300 €	5 297 000 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 115 565 €	402 318 €			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 115 565 €	402 318 €			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 115 565 €	402 318 €			
TOTAL EMPLOIS	8 410 131 €	4 023 180 €	TOTAL RESSOURCES	17 034 146 €	8 057 734 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	20 126 373 €	11 502 358 €	3- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	11 502 358 €	7 467 803 €
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	28 536 504 €	15 525 537 €	TOTAL	28 536 504 €	15 525 537 €
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0 €	0 €
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public		
			Impact application du nouveau règlement comptable		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024	2023	RESSOURCES DE L'EXERCICE	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0 €	0 €	- Bénévolat	771 021 €	426 873 €
- Réalisées en France	0		- Prestations en nature	678 243 €	371 227 €
- Réalisées à l'étranger	0		- Dons en nature	92 778 €	55 646 €
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	678 243 €	371 227 €			
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	92 778 €	55 646 €			
TOTAL	771 021 €	426 873 €	TOTAL	771 021 €	426 873 €
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2024	2023			
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	11 502 358 €	7 467 803 €			
(-) Utilisation	- 11 502 358 €	- 7 467 803 €			
(+) Report	20 126 373 €	11 502 358 €			
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	20 126 373 €	11 502 358 €			